



Formation continue en ligne – Plateforme AOPQ

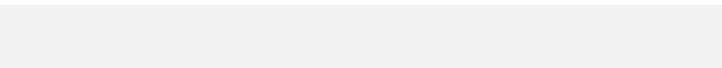
CONTRAT ENTRE L'AOPQ ET LE FORMATEUR

Entre :

L'Association des Orthésistes et des Prothésistes du Québec (AOPQ)

Ci-après appelée « l'Association »

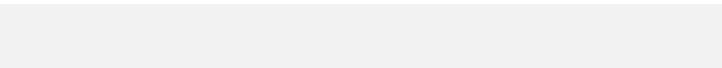
Et :



Ci-après appelé « le Formateur »

1. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet d'établir les conditions entourant la création et la diffusion de la formation conçue par le Formateur intitulée (ou ayant comme sujet) :



1

Soumise au comité scientifique le :

Et Approuvée par le comité scientifique le :

2. ENGAGEMENTS DE L'AOPQ

L'AOPQ s'engage envers le formateur à :

- a. Être disponible à répondre à ses questions techniques ou d'ordre générale tout au long du processus de création ;
- b. Assumer les coûts de diffusion de sa présentation sur la plateforme de formation continue de l'AOPQ tant et aussi longtemps que la plateforme sera en ligne ;
- c. Respecter la rémunération due au Formateur selon les règles établies au point 5 du présent contrat tant et aussi longtemps que la plateforme demeurera en ligne.
- d. Assumer les coûts de production de sa formation, notamment :
 - i. Les frais d'accompagnement du Formateur par Miilo pour tout aspect technique ainsi que pour le tournage vidéo ;
 - ii. Les frais de montage par Miilo de tous les éléments de la formation ;
 - iii. Les frais autres suivants, tel qu'entendu entre le Formateur et l'AOPQ :



3. ENGAGEMENTS DU FORMATEUR

Le Formateur s'engage à :

- a. Présenter la conférence telle que décrite dans le formulaire de soumission accepté par le comité scientifique ;
- b. Respecter les règles d'éthique et de déontologie de l'OTPQ dans le contenu de sa formation ;
- c. Lors de la livraison de la présentation, fournir une courte biographie et un court résumé de sa formation (5 à 10 lignes chacun) qui seront intégrés à la plateforme à titre informatif ;
- d. Accepter que le comité scientifique ait un droit de regard suite à livraison de la présentation et puisse demander des modifications, entre autres pour les raisons suivantes :
 - i. Erreurs factuelles
 - ii. Non-respect de la déontologie et de l'éthique de la profession
 - iii. Non-respect des droits individuels ou des minorités
 - iv. Conflit d'intérêt apparent
 - v. Commercialisation d'un produit

(dans les cas où la formation ressemblerait plutôt à une publicité)

L'AOPQ se réserve le droit de ne pas procéder au montage et à la mise en ligne de la formation si le Formateur refuse d'apporter les changements demandés par le comité scientifique. Ce présent contrat deviendra nul par défaut.

2

4. LIVRAISON DE LA PRÉSENTATION

La livraison de la présentation par le Formateur se fera par courriel à formationcontinue@aopq.ca en 2 temps.

Premièrement en fournissant les éléments suivants :

- a. Une courte biographie du formateur en format Word (5 à 10 lignes) ;
- b. Un court résumé de sa présentation en format Word (5 à 10 lignes) ;
- c. Le Powerpoint de la présentation.

Ces éléments sont requis pour le :

Dans un 2^e temps, suite à l'approbation du Powerpoint par le comité scientifique, en fournissant les éléments suivants :

- a. La vidéo (son et image) du formateur ;
- b. Les éléments supplémentaires suivants, nécessaires au montage de la formation :

Ces éléments sont requis pour le :



5. RÉMUNÉRATION DU FORMATEUR

La rémunération du Formateur comporte 2 volets :

1. Un montant forfaitaire octroyé à la livraison finale de la présentation.
2. Une redevance versée par l'AOPQ aux 3 mois correspondant à un pourcentage des ventes de sa formation sur la plateforme en ligne. Un rapport de vente sera fourni avec la redevance. Cette redevance est déterminée selon les prix de vente établis par l'AOPQ. Ces prix de vente pour 1 heure de formation sont les suivants :
 - a. 35\$ pour un membre AOPQ
 - b. 60\$ pour un non-membre AOPQ

Ces prix de vente sont sujets à changement sans préavis et à la discrétion de l'AOPQ. Le cas échéant, le nouveau prix de vente sera indiqué dans le rapport de vente remis au Formateur.

Pour la formation du présent contrat, la rémunération a été établie de la façon suivante :

Montant forfaitaire à la livraison :

Pourcentage des ventes :

3

6. DROITS DE DIFFUSION

Le Formateur certifie qu'il a le droit de diffuser les images utilisées dans sa présentation ou que ces images sont libres de droit.

7. ACCEPTATION

Le présent contrat entre en vigueur dès sa signature par les deux parties.

Pour l'AOPQ :

Nom :

Le Formateur :

Nom :

Signature : _____

Signature : _____

Date :

Date :